

Règlement-taxe communal du 2019 relatif à la location du centre de rencontre «Duerfplaz» à Mondercange

Tarifs

1) Location sociétés commerciales / Associations hors de la commune

	Location	Caution
Duerfplaz (incl. installations et buvette)	500,00 €	1.000,00 €

Les tarifs indiqués ci-dessus sont les prix payables par journée d'occupation.
 Le prix du nettoyage final est inclus. Le local devra cependant être quitté dans un état balayé et rangé. ("besenrein")

2) Location aux A.s.b.l. (et autres clubs) de la Commune de Mondercange

	Location	Caution
Duerfplaz (incl. installations et buvette)	0,00 €	1.000,00 €

Chaque club ou association reconnu par la commune de Mondercange peut bénéficier d'une réservation gratuite du centre de rencontre «Duerfplaz» en s'engageant à respecter la charte écologique. Cela est uniquement valable pour une activité officielle du club, sans garantie de disponibilité. L'activité doit être compatible avec la destination du centre de rencontre «Duerfplaz». Le collège échevinal en décidera cas par cas.

Les tarifs indiqués ci-dessus sont les prix payables par activité.
 Le prix du nettoyage final est inclus. Les installations devront cependant être quittées dans un état balayé et rangé. ("besenrein")

3) Dispositions finales

Le présent règlement abroge toutes les dispositions antérieures régissant la même matière.
 Le nouveau règlement-taxe entre en vigueur le 1^{er} juin 2019.